

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT

Extrait de séance du mercredi 20 novembre 2019

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 15/11/2019

Présents : 12

L'an deux mille dix-neuf et le vingt novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 12

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Isabelle BONNEFOUS, Didier BENEDET, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Jérôme ANGLES, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés :

Excusés : Elisabeth VIMINI, Maurice PAYAN

Absents : Jean-Marc SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour :

- Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente

- Marché de travaux : Base de Loisirs
- Enquête publique
- Création de poste - Accroissement temporaire travail
- Alliance très haut débit (All'Fibre) – Convention occupation Domaine privé de la Commune pour pose d'une armoire dans le cadre du projet de montée en débit du département de l'Aveyron
- PRL Parc Résidentiel de Loisirs - Décision Modificative
- Assainissement - Décision Modificative
- Budget Principal - Décision Modificative

➤ **Rajouter à l'ordre du jour**

- Base de loisirs – Plan de financement

➤ **Supprimer de l'ordre du jour**

- Enquête publique (manque certains éléments)
 - Budget Principal - Décision Modificative (Monsieur le Trésorier nous informe que la DM n'est pas utile car il s'agit d'opérations de cession et le logiciel Hélios le gère automatiquement)
-

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2019074

Objet : Marché de travaux - Base de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que ce dossier a fait l'objet d'une consultation.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22/10/2019 et l'analyse des plis s'est tenue le 29/10/2019.

Après analyse des offres par la commission d'Appel d'Offres et au vu des critères retenus, il est proposé de retenir les offres suivantes :

CREATION D'UNE BASE NAUTIQUE

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	Engagement délais en jours ouvrés
LOT N°1 GROS ŒUVRE - ESTIMATION TRAVAUX : 68 114,50 € HT, soit 81 737,40 € TTC				
SARL PIERRE ALDEBERT – 86, rue du soleil couchant – ZA Bel Air – 12 510 DRUELLE	59 812.50 €	11 962.50 €	71 775.00 €	30
LOT N°2 OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE... - ESTIMATION TRAVAUX : 29 404,00 € HT, soit 35 284,80 € TTC				
SARL SINGLARD – 6, route d'Argent – 12 740 SEBAZAC	29 028.69 €	5 805.74 €	34 834.43 €	12
Option 1	Bardage Type Vibrato	425.70 €	85.14 €	510.84 €
Option 2	Terrasse bois pin rouge classe 4	-3 096.00 €	-619.20 €	-3 715.20 €
Option 3	Portail 2200 x 2400 en pin autoclave	-869.00 €	-173.80 €	-1 042.80 €
LOT N°3 MENUISERIES EXTERIEURES - ESTIMATION TRAVAUX : 12 204,00 € HT, soit 14 644,80 € TTC				
EURL CENTRE ALU 12 – ZA La plaine – 12 290 PONT DE SALARS	11 698.00 €	2 339.60 €	14 037.60 €	49
MONTANT DU MARCHÉ	100 539.19 €	20 107.84 €	120 647.03 €	91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** le choix de la Commission travaux,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces du marché et tous les actes à intervenir avec les entreprises retenues.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019075

Objet : Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h00.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité la création d'un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019076

Objet : ALL FIBRE - Alliance Très Haut Débits - Convention de servitude

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de montée en débit du département de l'Aveyron, une Délégation de Service Public relative à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit a été consentie à ALL FIBRE - Alliance Très Haut Débits.

ALL FIBRE - Alliance Très Haut Débits installe un équipement de télécommunication constitué principalement d'une armoire (PM) sur le domaine privé Communal parcelle AB 475.

Pour se faire il est nécessaire de signer avec ALL FIBRE - Alliance Très Haut Débits une convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir, parcelle AB 475, entre ALL FIBRE - Alliance Très Haut Débits et la Commune de Villefranche de Panat.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019077

Objet : Parc Résidentiel de Loisirs - Décision Modificative n°1

Parc Résidentiel de Loisirs - Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice en cours, sont insuffisants.
- Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 023 : Virement section investissement		74.01 €
	TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		74.01 €
	D 1641 : Emprunts en euros		74.01 €
	TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		74.01 €
	D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	74.01 €	
	TOTAL D 66 : Charges financières	74.01 €	
	R 021 : Virement de la section de fonct		74.01 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		74.01 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente décision modificative

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Assainissement - Décision modificative N°1

**Assainissement - Décision modificative N°1
Virements de crédits**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice en cours, sont insuffisants.
- Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

sur crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation
		ouverts	ouverts
	D 61521 : Bâtiments publics	454.84 €	
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	454.84 €	
	D 678 : Autres charges exceptionnelles		454.84 €
	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		454.84 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente décision modificative

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Base de Loisirs - Plan de financement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des estimations financières relatives aux travaux d'aménagement de la Base de Loisirs à intervenir prochainement et pour lesquels il serait souhaitable de demander une aide financière auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes, etc.....

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Estimations financières en euros HT		141 440,00 €
Feader	20 %	28 288.00 €
Etat-DETR	0 %	0.00 €
Région	30 %	42 432.00 €
Département	20 %	28 288.00 €
Communauté de Communes	0 %	0.00 €
Commune : Autofinancement ou emprunt	30 %	42 432.00 €
TOTAL en euros HT		141 440.00 €

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des aides financières des services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes, etc... et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants,
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**